

LES FUSIONS

et

CONCENTRATIONS D'ENTREPRISES

dans

LES PAYS DE LA COMMUNAUTE EUROPEENNE

DU CHARBON ET DE L'ACIER

CONFERENCE

faite

à

Longwy
le 12 novembre 1955

par

M. Albert WEHRER

Membre de la Haute Autorité de la C.E.C.A.

L'idée dominante du Plan Schuman est la constitution d'un vaste marché commun sans entraves douanières, dans la libre concurrence des producteurs donnant à tous les acheteurs un égal accès aux sources de production.

C'est ainsi que tout naturellement s'est posé aux rédacteurs du Traité instituant la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier le problème des concentrations et des cartels.

C'est un vieux problème dont la politique de la plupart des pays du monde s'est emparée depuis longtemps et qui a donné naissance dans nombre de pays à des lois anti-trust.

Ce que ces législations anti-trust ont voulu prévenir, c'est l'accumulation d'une puissance trop grande dans un nombre restreint de personnes ou d'entreprises qui domineraient la vie économique d'un pays, auraient une situation de monopole sur les marchés, pourraient fixer les prix à leur guise sans concurrence étrangère, et pourraient ainsi écraser les faibles et exploiter leurs positions dominantes dans un intérêt privé contre l'intérêt général de la Communauté.

Ces législations varient de pays en pays suivant les nécessités économiques et les conditions politiques des pays en question.

Le Plan Schuman, pour la première fois dans l'histoire de l'humanité, a maintenant créé une législation anti-trust internationale dont l'exécution n'est plus confiée aux Gouvernements nationaux, mais à une autorité supranationale investie de pouvoirs réels d'exécution et de contrôle.

Les articles 65 et 66 du Traité règlent la matière, ils ont tous les deux pour but essentiel le maintien dans le marché commun du jeu normal de la concurrence par l'interdiction de situations monopolistiques.

L'article 65 règle plus spécialement le régime des ententes et cartels. Les ententes entre entreprises sont interdites pour autant qu'elles porteront atteinte au jeu normal de la concurrence et, en particulier, à fixer ou à déterminer les prix, à restreindre ou contrôler la production ou à répartir les marchés, les produits, les clients ou les sources d'approvisionnement.

L'article 66 règle la matière des concentrations.

Toute opération de concentration est soumise à l'autorisation préalable de la Haute Autorité, du moment que la concentration se fait entre entreprises dont l'une au moins relève de la juridiction de la Communauté du Charbon et de l'Acier, que la concentration se fasse par la fusion des entreprises, par acquisition d'actions, par prêt même ou, dit le Traité, "par tout autre moyen de contrôle".

Aux Etats-Unis.

Les auteurs ont souvent souligné l'inspiration américaine des deux articles de notre Traité. Et l'on a rappelé les célèbres Sherman Act (1890) et Clayton Act (1914) qui ont bien pu entraver un certain développement de situations monopolistiques aux Etats-Unis, mais qui n'ont pu empêcher la formation de grandes concentrations d'entreprises dans toutes les branches de la vie économique des Etats-Unis.

Il y a aujourd'hui aux Etats-Unis quelque 28 sociétés sidérurgiques qui dominent 93% de la capacité de production, et de ces 28 sociétés, 9 seulement contrôlent 80% de la production sidérurgique américaine. Si je prends les trois sociétés les plus importantes, la U.S. Steel Corporation, la Bethlehem Steel et la Republic Steel, je constate que ces trois sociétés font plus de 50% de la production américaine et ont un chiffre de production supérieur à celui de toute la Communauté Schuman. L'U.S. Steel, avec une capacité de production de 36 millions de tonnes d'acier brut, a à elle seule une production supérieure à celle de l'Allemagne et de la France réunies. La Bethlehem Steel a une capacité de production

de 18 millions de tonnes et la troisième société américaine, la Republic Steel Corporation, a encore une capacité de production de plus de 9 millions de tonnes d'acier brut, donc encore une capacité de production supérieure à celle des trois pays Benelux réunis.

Pour montrer l'importance des concentrations américaines, relevons que la U.S. Steel Corporation a investi plus de 2 milliards de dollars depuis 1945, sans contracter de dettes. Or, le capital de cette société est représenté par 26 millions d'actions qui étaient côtées à la Bourse de New-York, en 1954, à 43 dollars, de sorte que le capital-actions s'élevait à 1.118 millions de dollars. Sur un bénéfice brut de 781 millions de dollars, les charges fiscales s'élevaient en 1953 à 323 millions et le montant des dividendes à 103 millions, de sorte que 355 millions sont restés dans l'entreprise. Si la capacité de production de la U.S. Steel est de 35 millions de tonnes d'acier et que les investissements nécessaires à la construction d'une usine sidérurgique sont actuellement de 200 à 300 dollars par tonne de capacité d'acier brut, le capital-actions de cette société représente bien plus que le milliard de dollars qu'il valait en bourse, puisqu'un calcul sur la base indiquée le porterait à plus de 7 milliards de dollars.

Pour un marché intérieur de 160 millions d'habitants, la capacité de production de la sidérurgie américaine atteint aujourd'hui quelque 120 millions de tonnes d'acier brut (124 millions de short tons) tandis que la capacité de production des six pays du Plan Schuman, pour une population sensiblement égale, commence à dépasser le chiffre de 50 millions de tonnes.

Il est vrai que la consommation d'acier s'élève aux Etats-Unis à plus de 600 kg par tête d'habitant, tandis que dans les six pays de la Communauté Schuman elle n'atteint, en 1954, qu'une moyenne de 225 kg par tête d'habitant, dont 350 kg pour l'Allemagne, 260 kg pour la Belgique, 220 kg pour la France et 100 kg seulement pour l'Italie. Un développement de la consommation d'acier dans la Communauté Schuman analogue à la consommation américaine conduirait donc à une expansion considérable de la sidérurgie européenne. Soulignons déjà, avec

satisfaction, que la consommation moyenne dans la Communauté Schuman a monté de 155 kg en 1950 à 225 kg en 1954 par tête d'habitant.

La politique de concentration des grandes sociétés américaines se poursuit toujours. Une grande revue américaine disait, il y a quelques semaines : "les grands deviennent toujours plus grands, les petits toujours plus petits : Chaque mois la presse des Etats-Unis note à peu près 45 fusions d'entreprises et depuis 1946 la tendance des fusions est telle que pratiquement toute entreprise qui peut se prévaloir d'un rendement net d'un million de dollars, se voit entraînée dans un projet de fusion". Et la même revue ajoutait : "Il est indéniable que les Etats-Unis passent par la troisième grande phase de leur consolidation industrielle". Les petites entreprises n'ont pas pour autant disparu, mais ce sont tout de même les grandes concentrations qui dominent le marché, qui constituent le price leadership, et les small business sont en général des followers of price leaders.

La tendance à la concentration se poursuit donc, et elle ne se poursuit pas seulement aux Etats-Unis, mais aussi dans la plupart des autres pays du monde entier. Elle répond d'ailleurs dans une large mesure aux nécessités de l'évolution technique des industries modernes. Elle a, dans le cadre de l'évolution technique, une justification bien plus grande que les cartels qui sont d'ordinaire des ententes temporaires de prix et de répartition des marchés et par là même plus susceptibles de heurter les principes du Plan Schuman.

Le Plan Schuman, dans cette matière des ententes et concentrations a, en somme, pris des dispositions de sagesse et il n'interdit les unes et les autres que si elles ont un caractère nocif par l'établissement de situations monopolistiques contraires à l'intérêt général. On a dit que le danger des monopoles privés n'est plus si grand dans les Etats modernes où les interventions de l'Etat et la pression des pouvoirs politiques, voire de l'opinion publique, pourraient se faire sentir avec une efficacité toujours accrue contre toute activité monopolistique

nocive des entreprises. La Haute Autorité du Plan Schuman a, elle-même, déjà donné un exemple d'une telle intervention publique en fixant des prix maxima pour les prix des charbons de la Ruhr, alors que l'entente des mines de la Ruhr pouvait faire craindre une hausse concertée de ces prix.

Le Traité, en décrétant la nullité des cartels dans les conditions indiquées, a toutefois donné aussi à la Haute Autorité le pouvoir d'autoriser les ententes d'achat ou de vente en commun ou les accords de spécialisation qui, sans porter atteinte au principe du jeu normal de la concurrence, sont de nature à rendre plus rationnel l'approvisionnement en matières premières, l'écoulement des produits ou l'organisation rationnelle de la production. C'est ainsi que des bureaux de vente en commun ont été autorisés dans les bassins d'Aix-la-Chapelle et de la Basse-Saxe et que des accords de spécialisation ont été autorisés en France et en Italie.

Si, sous l'empire du Traité les cartels se font rares, l'évolution des concentrations dans les pays du Plan Schuman marque tout de même la même tendance qu'aux Etats-Unis et dans la plupart des autres pays du monde entier.

Les concentrations d'entreprises dans les sidérurgies de nos six pays sont bien plus modestes qu'aux Etats-Unis. Nous avons vu que la production de la plus grande société métallurgique américaine, la U.S. Steel Corporation, atteint, avec 35 millions de tonnes, les 30% de la production totale aux Etats-Unis. Dans la Communauté Schuman la plus grande société sidérurgique ne produit, avec 3 millions de tonnes, guère plus de 6% de notre production commune.

Les raisons premières et le but des concentrations d'entreprises.

Il est incontestable que la grande production, en groupant tous les facteurs de la production, main d'oeuvre, capitaux, matières premières, emplacements, réussit d'énormes économies, c'est-à-dire qu'elle arrive à produire la même quantité de richesses avec moins de

frais, ou ce qui revient au même, à en produire davantage avec les mêmes frais. Elle fait ainsi bénéficier le consommateur, par une réduction des prix, des économies réalisées. Elle peut aussi assurer aux ouvriers des salaires et des conditions de travail plus stables et supérieures à celles que peut leur offrir la petite industrie.

Les concentrations facilitent la rationalisation et l'amélioration de la production et elles simplifient les moyens d'exploitation des entreprises. En abaissant le prix de revient, elles maintiennent les capacités concurrentielles des entreprises.

Dans le développement considérable de la sidérurgie moderne, les concentrations sont devenues une nécessité. Une entreprise ne peut se maintenir dans la rivalité des entreprises modernes que si elle dispose de moyens financiers et techniques puissants qui la mettent en état de soutenir la concurrence. L'évolution technique requiert des moyens d'investissements permanents. Seules des entreprises puissantes sont en mesure de suivre les mouvements révolutionnaires du progrès moderne.

Mais ce mouvement de concentration a aussi ses limites, ses limites techniques, ses limites économiques, ses limites politiques et sociales. Aux nécessités des concentrations s'opposent les dangers du gigantisme. Si les concentrations dépassent les nécessités d'une organisation rationnelle de la production, si elles ne répondent qu'à des recherches insolites de bénéfices ou de conquête de situations monopolistiques et donnent ainsi naissance à des concentrations gigantesques, elles deviennent dangereuses et irrationnelles, politiquement et économiquement.

On s'est demandé quelle concentration répond le mieux au but économique qu'elle doit poursuivre. La réponse théorique est qu'une concentration a atteint son but si elle permet une production aux meilleures conditions du prix de revient et qu'elle entraîne une production dont l'écoulement est assuré dans les conditions prévisibles du marché. C'est ainsi qu'on a calculé que des usines qui produisent un million

de tonnes de fonte par an, peuvent fonctionner dans les meilleures conditions d'exploitation, ce qui n'a pas empêché et n'empêchera pas un développement de concentrations plus fortes, ni que des entreprises d'une production moins forte ne puissent fonctionner dans des conditions satisfaisantes d'exploitation technique et de concurrence commerciale.

Les concentrations dans les pays du Plan Schuman.

Nous avons pu jeter un furtif coup d'oeil sur les entreprises les plus fortes aux Etats-Unis et marquer ainsi la tendance générale des concentrations dans le nouveau monde. Ces concentrations dépassent de loin des concentrations analogues dans les autres pays, abstraction faite évidemment des pays où la concentration se fait par la nationalisation des entreprises.

Si les concentrations d'entreprises ont poursuivi dans les pays du Plan Schuman un développement méthodique, elles l'ont fait dans les conditions plus modestes de l'organisation des sidérurgies de nos pays.

Quand nous parlons de concentrations d'entreprises sidérurgiques dans nos pays, nous examinons surtout les concentrations qui se font directement par des moyens techniques et par des moyens financiers. Ces concentrations techniques et ces concentrations financières proprement dites n'ont pourtant pas fait disparaître les groupements professionnels, les associations d'entreprises dans lesquelles se groupent les entreprises d'un pays ou, seulement d'une région pour la défense de leurs intérêts professionnels. Ces groupements sont parfaitement légitimes et le Traité a expressément prévu leur existence. Leur activité deviendrait toutefois illégale si elle heurtait les dispositions des articles 65 et 66 du Traité.

Les concentrations d'entreprises dans la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier marquent maintenant une évolution méthodique et constante qui, sans pousser au gigantisme, tendent à la

création d'entreprises intégrées qui, dans les conditions données du progrès technique, mettent nos sidérurgies en état de soutenir la concurrence dans le marché commun et sur les marchés extérieurs.

La mission de la Haute Autorité est de veiller à l'observation des dispositions du Traité et à empêcher de la sorte que des situations monopolistiques ne portent atteinte au jeu normal de la concurrence. Il est évident que des concentrations peuvent aussi poser d'autres problèmes à la Haute Autorité qui, entre autres, aura à veiller tout spécialement aux répercussions sociales possibles de telles opérations.

Les autorisations de concentrations que la Haute Autorité a accordées jusqu'ici n'ont pas posé de problèmes particulièrement difficiles. L'opinion publique a ainsi pu constater que la Haute Autorité n'empêche pas les concentrations saines et qu'elle les encourage même dans la mesure du possible. En accordant ces autorisations, la Haute Autorité a constaté que leur ampleur, en comparaison des tonnages produits dans la Communauté, ne met pas les entreprises concentrées en état de se soustraire à la concurrence, ni de se ménager artificiellement une situation privilégiée.

Un coup d'oeil sur les sidérurgies des six pays de la C.E.C.A. donne maintenant un développement net des concentrations dans les conditions nouvelles du Plan Schuman.

Dans les pays Benelux.

Dans les pays Benelux, nous constatons que l'évolution de la production a porté la production d'acier brut aux Pays-Bas de 685.000 tonnes en 1952 à 929.000 tonnes en 1954. Le Groupe le plus puissant des Pays-Bas est la Koninklijke Nederlandsche Hoogovens en Staalfabrieken N.V. à IJmuiden, dans lequel l'Etat néerlandais a une participation d'un tiers du capital, et la Ville d'Amsterdam une participation de 10%.

Les autres usines néerlandaises d'importance, Breedband à Ijmuiden et De Muinck-Keizer à Utrecht, sont sous le contrôle de Hoogovens et dirigées par les mêmes personnes, dont le Directeur de Hoogovens M. Ingen-Housz est un des plus grands sidérurgistes de la C.E.C.A. Si la sidérurgie des Pays-Bas n'occupe qu'une place relativement modeste dans la C.E.C.A., les participations que le Groupe Hoogovens a en Allemagne, la place pourtant à la tête des concentrations sidérurgiques de la Communauté. Ayant, en effet, après la déconcentration des Vereinigte Stahlwerke en Allemagne, pu concentrer ses participations dans les Vereinigte Stahlwerke sur une des nouvelles entreprises allemandes, la Dortmund-Hörder Union, où elle dispose d'une participation supérieure à 40% du capital, le Groupe Hoogovens contrôle ainsi une concentration d'entreprises dont la production d'acier dépasse largement les trois millions de tonnes par an, et le place ainsi au premier rang des Groupes sidérurgiques de la Communauté.

La production de la sidérurgie en Luxembourg qui, en 1951 et 1952, avait dépassé les 3 millions de tonnes, a repris, après la récession des années 1953 et 1954, dans la conjoncture actuelle une production qui dépasse de nouveau les trois millions et qui encourage des investissements pouvant développer substantiellement la capacité de production de la sidérurgie luxembourgeoise. Si Rodange fait partie du Groupe belge Ougrée - Cockerill, et si Hadir fait partie du Groupe français Sidelor, la société la plus puissante du Grand-Duché, Arbed, forme une des concentrations sidérurgiques les plus importantes du continent européen. Avec ses usines en Luxembourg et dans la Sarre, elle produit plus de 2,5 millions de tonnes d'acier, possède un des charbonnages des plus importants du bassin d'Aix-la-Chapelle, l'Eschweiler Bergwerks-Verein, possède des minières à pied d'oeuvre, tant en Luxembourg qu'en France, des usines de transformation importantes en Allemagne et en Belgique, des participations nombreuses dans des entreprises de transformation dans d'autres pays et a étendu largement son emprise sur les sidérurgies de l'Amérique du Sud où elle contrôle d'importantes entreprises, notamment au Brésil. Arbed est une des concentrations intégrées les mieux charpentées du monde et ses bureaux de vente ont établi leurs comptoirs dans le monde entier.

Une telle entreprise de caractère mondial ne peut se faire qu'avec de larges participations étrangères parmi lesquelles le Groupe français Schneider et la Société Générale de Belgique sont les plus importantes. La direction administrative d'Arbed est entre des mains luxembourgeoises.

L'évolution de la sidérurgie en Belgique marque un développement considérable dans la conjoncture actuelle. Si la production belge était descendue en 1953 à 4,5 millions de tonnes, elle s'approche maintenant d'un niveau annuel de 6 millions de tonnes, ayant eu en mars 1955 une production mensuelle de 520.000 tonnes. Un vaste programme d'investissements maintiendra en outre à la sidérurgie belge la place qu'elle a pu conquérir dans le monde.

Ce qui donne à la sidérurgie belge son aspect particulier, c'est l'intervention de puissantes institutions financières dans l'organisation des entreprises. C'est autour de ces sociétés d'affaires, la Société Générale de Belgique et Cofinindus-Brufina, que se groupe en majeure partie la sidérurgie belge.

Il y a quelques mois encore la sidérurgie belge comprenait deux groupements d'entreprises de production dominées par ces sociétés d'affaires et produisant près de 80% de la production belge.

La production des entreprises indépendantes, telles Boël, Clabecq, Hainaut, ne dépasse pas 20% de la production totale de la Belgique.

Au mois de juin dernier, les holdings contrôlant les deux groupements d'entreprises les plus importants de la Belgique ont réalisé une opération de concentration de très grande envergure. La Société Générale contrôlait en ce moment les entreprises : Cockerill, Providence, Sambre et Moselle, Brufina-Cofinindus dominait Ougrée-Marihaye, Sambre, Rodange et Chiers.

Les deux groupes de holdings ont fusionné Cockerill et Ougrée au sein d'une nouvelle unité, dont la production atteindra les trois millions de tonnes et placera ainsi la nouvelle société au niveau des concentrations les plus fortes de la Communauté. Il va sans dire qu'autour de la société nouvelle se groupe un nombre impressionnant de mines d'approvisionnement et d'entreprises de transformation. Il s'est ainsi formé une modification importante de la structure de la sidérurgie belge.

Le développement de la sidérurgie en Italie a pris, ces dernières années, une telle ampleur que l'Italie va occuper une position de plus en plus importante parmi les pays sidérurgiques de la Communauté. Si sa production a été en 1949 encore de 2 millions de tonnes d'acier brut, en 1951 elle était déjà de 3 millions, en 1953 de plus de 4 millions et elle s'approche maintenant de 5 millions, pouvant bientôt disputer à la Belgique la troisième place parmi les pays de la Communauté. La sidérurgie italienne est une sidérurgie sans coke et sans minerai de fer. Aussi ne compte-t-elle qu'une seule aciérie Thomas et s'est-elle orientée surtout vers les fours Martin et les fours électriques. Son approvisionnement en ferraille lui pose ainsi, dans la déficience des ressources nationales, un problème difficile auquel une caisse de péréquation apporte maintenant un soulagement considérable.

Dans les conditions difficiles dans lesquelles l'Italie est entrée dans le marché commun, le Traité C.E.C.A. lui a accordé un régime transitoire de faveur qui l'autorise à maintenir certains droits de douane pendant une période transitoire de cinq ans pendant laquelle l'Italie devra adapter les industries relevant du Plan Schuman aux conditions nouvelles du marché commun.

La structure de l'industrie italienne a un premier aspect caractéristique : l'importance de l'Etat dans l'organisation de la sidérurgie.

Les usines relevant de l'Etat produisent en effet plus de 50% de la production d'acier de l'Italie. Elles forment le Groupe

Finsider dont le capital est par 100% entre les mains de l'Etat. Par Finsider et par ses participations directes dans les industries sidérurgiques, l'Etat italien contrôle ainsi les entreprises les plus importantes de l'Italie : Cornigliano, Siac et Ilva à Gênes, Damine près de Milan, Terni à Rome et Cogne dans la vallée d'Aoste. Une seconde catégorie groupe les usines privées les plus importantes dont les plus connues sont Falck à Milan et Fiat à Turin. Avec quelque 20% de la production d'acier italienne, ces entreprises se retrouvent, avec les grandes affaires de l'Etat du groupe Finsider, au sein d'une association professionnelle unique, l'ASSIDER. Restent les entreprises privées de moindre envergure au nombre de 30 à 40, groupées au sein d'une seconde association professionnelle : l'ISA. Et, enfin, une multitude de petites entreprises indépendantes, très souvent encore de caractère familial.

J'en viens aux sidérurgies les plus importantes de la Communauté, à la sidérurgie française et à la sidérurgie allemande.

La sidérurgie française a pris un développement considérable depuis la fin de la seconde guerre mondiale. Si la France produisait en 1938 6 millions de tonnes d'acier, si à cause surtout de la pénurie du charbon, les premières années de l'après-guerre virent un lent relèvement avec des productions de 4.408.000 tonnes en 1946 et de 5.733.000 tonnes en 1947, en 1952 la production française était déjà à un chiffre dépassant 10 millions de tonnes. Dès 1947 elle mettait au point un vaste programme de modernisation et d'équipement qui entraîna des dépenses d'investissement jusqu'au 31 décembre 1954 de 445 milliards de francs, dont quelque 47% pour les laminoirs, 14% pour les hauts-fourneaux, 10% pour les aciéries et 12% pour les cokeries et centrales. Un rapport récent de la Commission du Plan de Modernisation prévoit une nouvelle augmentation de la capacité de production de la sidérurgie française qui pourrait ainsi être portée sous peu à 17 millions de tonnes. Dans l'expansion de la production, le nouveau plan prévoit comme objectif principal : la consolidation de la capacité concurrentielle dans le marché commun, la baisse des prix de revient et une amélioration de la qualité des produits, surtout de l'acier Thomas.

La sidérurgie française est d'autre part parvenue à maintenir ses importantes participations dans les charbonnages de la Ruhr et du

bassin d'Aix-la-Chapelle et à acquérir une nouvelle base charbonnière de grande importance dans la Ruhr.

Devant une capacité de production qui dépasse de loin les possibilités d'absorption du marché intérieur, la sidérurgie française a pu développer considérablement ses exportations. Et si en 1952 les exportations françaises vers les autres pays de la Communauté et vers les pays tiers étaient encore sensiblement égales (46.600 et 38.400 tonnes), les exportations vers les pays du Plan Schuman, surtout vers l'Allemagne, se sont considérablement développées et se sont élevées en 1953 à 481.000, en 1954 à 885.000 tonnes et se maintiennent encore à un chiffre supérieur en 1955. Pendant que se développent ainsi les exportations vers les pays de la Communauté, les exportations vers les pays tiers se maintiennent à un chiffre sensiblement égal à celui de 1952.

Ce développement considérable de la sidérurgie française dans l'économie d'après-guerre a été accompagné d'un vaste mouvement de fusion et de concentration des entreprises. Ce faisant, la sidérurgie française tendait à des économies substantielles dans les frais généraux, à la rationalisation des méthodes de production, à la spécification des fabrications et dans le grand effort de modernisation à une coordination nécessaire et fatale des investissements. Le Conseil d'Administration de Marine et Homécourt disait, en 1952, lors de la fusion avec les Aciéries de Saint-Etienne : "Notre compagnie est depuis longtemps convaincue que l'industrie sidérurgique française ne peut abaisser ses prix de revient qu'en augmentant la puissance des unités de production et en spécialisant ses usines. La nécessité de ces mesures apparaît maintenant plus évidente que jamais, puisqu'il s'agit non seulement de maintenir à nos produits l'accès des marchés extérieurs, mais encore de se préparer à entrer en concurrence sur notre propre territoire avec des producteurs étrangers".

Les concentrations les plus importantes réalisées depuis 1948 sont SIDELOR, USINOR, LORRAINE-ESCAUT et ATELIERS DE LA LOIRE. Elles s'ajoutent aux groupes plus anciens DE WENDEL et SCHNEIDER

Les sociétés fondatrices apportent en général dans les nouvelles sociétés une partie de leurs entreprises et l'importance de leur participation dans la nouvelle société se fixe d'après l'importance relative de leurs apports. Mais les sociétés fondatrices gardent leur personnalité juridique propre, elles continuent donc une activité industrielle propre, ou, à défaut d'activité industrielle propre, elles gèrent leur portefeuille de participation.

Les cinq groupes les plus importants réalisent à eux-seuls plus de 70% de la production française.

La société lorraine de laminage continu, SOLLAC, fut fondée en 1948 par neuf sociétés des groupes de Wendel, Homécourt, Longwy et U.C.P.M.I. La participation du groupe de Wendel est la plus importante et peut-être même majoritaire, Sollac a installé dans la région mosellane, entre Sérémange et Ebange, des trains de laminoirs continus pour la production de tôles et a réalisé ainsi un objectif qu'il aurait été impossible à une société seule de réaliser.

Usinor à laquelle les Forges du Nord et de l'Est et les Hauts-Fourneaux de Denain et Anzin ont apporté leurs actifs industriels, six usines dont la production atteignait en 1952 1,5 millions de tonnes d'acier brut.

En 1953 fut fondée la Société Lorraine-Escaut qui groupe les Aciéries de Longwy, "Senelle-Maubeuge" et "Escaut et Meuse". L'ensemble industriel de Lorraine-Escaut groupe quelque 25,000 ouvriers et a une production d'acier brut de 1,5 millions de tonnes. Le capital de Lorraine-Escaut était fixé à 12 milliards dont 51% aux Aciéries de Longwy, 22,80% à Senelle-Maubeuge, 22,05% à Escaut et Meuse, 2,45% aux Tubes de Bessèges et 1,70% aux Mines de Jarny. Les sociétés fondatrices conservent leur individualité. Lorraine-Escaut qui a eu pendant le premier semestre de 1955 une production de 819.000 tonnes d'acier et de 138.000 tonnes de tubes, prévoit déjà une augmentation de son capital en vue de financer le programme des travaux engagés.

En 1951 s'opère une réorganisation du groupe de Wendel. La Société "Les Petits Fils de François de Wendel" transfère ses usines à de Wendel et Cie, mais continue toutefois d'exister comme holding gérant son portefeuille de participation. De Wendel et Cie atteint maintenant une production de 1,5 millions de tonnes d'acier brut.

La concentration la plus importante paraît être constituée par les groupes gravitant autour de Sidelor et des holdings qui la contrôlent. Sidelor a eu, à sa fondation, l'apport total ou partiel des usines d'Homécourt, de Micheville, de Pont-à-Mousson, de Rombas, d'Auboué, de Hautmont et de Floirac. Les holdings qui contrôlent Sidelor ont d'importantes participations en France et à l'étranger : Allevard, Périgord, Dilling et Hadir et, depuis 1954, les Ateliers de la Loire etc.

Sidelor peut ainsi être classé, avec les groupes Hoogovens, Société Générale de Belgique, Thyssen, Cockerill-Ougrée et Arbed, parmi les cinq groupes les plus importants de la Communauté Schuman.

Dans l'expansion de la sidérurgie française après la seconde guerre mondiale, un groupe de dix entreprises sidérurgiques françaises a formé, en 1954, la société "Sidéchar" pour l'achat en commun de la mine Harpener Bergbau située dans la Ruhr. A l'exception de de Wendel qui est déjà propriétaire de mines dans la Ruhr et le Limbourg, les plus grandes sociétés sidérurgiques françaises ont participé à cet achat : Sidelor, Usinor, Lorraine-Escaut, Châtillon - Commentry, Neuves Maisons, Schneider et U.C.P.M.I. La mine Harpener Bergbau fut vendue au groupe Sidéchar par le grand industriel de la Ruhr FLICK qui devait la vendre en vertu des lois de déconcentration alliées. Cette mine est une des plus riches du bassin de la Ruhr. Elle produit 6 millions de tonnes de charbon par an et les cokeries qu'elle alimente fournissent environ 4 millions de tonnes de coke. L'acquisition de la mine Harpener Bergbau double les participations françaises dans les charbonnages allemands.

Mais la vente de cette mine par FLICK a permis à celui-ci de prendre une participation importante dans une affaire française, la Société des Forges de Châtillon, Commentry et Neuves-Maisons.

C'est ainsi qu'est documenté l'interpénétration réciproque des entreprises des pays de la Communauté dans les conditions nouvelles du marché commun.

L'évolution de la sidérurgie allemande s'est faite après la seconde guerre mondiale dans des conditions toutes différentes de celles des autres pays de la Communauté.

L'Allemagne était entrée dans la guerre avec une capacité de production de 23 millions de tonnes d'acier. Ses victoires de 1940 lui avaient apporté dans les pays occupés une capacité supplémentaire de 17 millions de tonnes.

La capitulation de 1945 arrêta complètement l'activité sidérurgique de l'Allemagne quoique les bombardements aériens et les opérations militaires sur son territoire n'eussent gravement endommagé que 18 mines sur 170 dans la Ruhr. L'équipement sidérurgique aussi n'avait pas été détruit dans une proportion essentielle.

La Conférence de Potsdam des Trois Grands essaya ensuite de préciser une politique alliée en Allemagne en vue de modifier la structure économique du pays. Le Communiqué de Potsdam du 2 août 1945 précise que l'Allemagne devra être dépossédée de tout équipement pouvant servir à une production de guerre et que ses activités économiques devront être décentralisées.

En conséquence, le Conseil de Contrôle Allié, installé à Berlin, approuva en 1946 un plan de démontage des usines pouvant servir à une production de guerre et fixa à un niveau de 5,6 millions de tonnes la production d'acier de l'Allemagne. Mais, en décembre 1946, les Soviétiques proposèrent déjà une augmentation du niveau de la production et une nouvelle politique de réparation par le remplacement de la politique des démontages par des paiements en nature. Le niveau de production fut finalement relevé à 9 millions de tonnes pour les zones américaine, britannique et française.

Le protocole de Potsdam avait aussi proclamé le principe de la décentralisation de l'économie allemande afin de détruire la concentration excessive du pouvoir économique par les cartels, les syndicats, les trusts et autres accords monopolistiques.

Les entreprises charbonnières et sidérurgiques furent mises sous séquestre et leur contrôle et administration furent assurés pour le charbon par le North German Coal Control qui fut transformé après la jonction des zones britannique et américaine en l'UK/US Coal Group et pour l'acier par le North German Iron and Steel Control, remplacé plus tard par l'UK/US Steel Control Group.

Cette politique de déconcentration conduisait à une large séparation des entreprises sidérurgiques de leurs bases charbonnières et constitua 26 sociétés sidérurgiques nouvelles. La déconcentration frappa surtout les anciennes concentrations des Vereinigte Stahlwerke, Krupp, Otto Wolff, Klöckner, Hoesch, Mannesmann, Flick et Gutehoffnungshütte.

Ni la politique des démontages, ni la politique des déconcentrations n'ont pu être poursuivies, parce que la politique de l'action commune des Alliés se perdit bientôt dans la rivalité des deux grands blocs politiques qui aujourd'hui encore divise le monde.

Dans cette rivalité et sous l'empire des nécessités économiques auxquelles les Alliés ne pouvaient à la longue se soustraire, l'Allemagne reprit dans la politique internationale aussi bien que dans son évolution économique un essor qui la replaça parmi les grands Etats européens.

Lorsqu'elle accéda au Plan Schuman, elle y entra déjà aux mêmes conditions d'égalité et de souveraineté que les autres pays participants.

En 1949, sa production d'acier brut est de 9 millions de tonnes, en 1950 de 12 millions, en 1951 de 13 millions, en 1952 de 15 millions, en 1954 de 17 millions et elle atteindra cette année plus de 20 millions de tonnes.

En même temps, la politique de déconcentration alliée fait place à une politique de reconcentration allemande qui permet aux anciens Konzerne : Mannesmann, Klöckner et Hoesch de retrouver des bases charbonnières. Ces reconcentrations se font maintenant sous le contrôle de la Haute Autorité, en application de la loi nouvelle qui est le Traité du Plan Schuman.

L'ancienne concentration des Vereinigte Stahlwerke qui, avec une production de plus de 8 millions de tonnes d'acier, avait été le groupe sidérurgique le plus puissant du continent européen, reste déconcentrée. Elle a donné naissance à 17 sociétés différentes dont les plus importantes sont, pour la sidérurgie : Dortmund Hoerder Union, Phoenix, August Thyssen Hütte, Bochumer Verein et Rheinische Röhrenwerke, et pour le charbon : la Gelsenkirchener Bergwerks A.G.

La déconcentration des Vereinigte Stahlwerke a créé des groupes où les participations étrangères jouent un rôle d'importance. La Dortmund Hoerder Union, avec une capacité de production de plus de 2.500.000 tonnes est dominée par le groupe hollandais Hoogovens et le Bochumer Verein est entre les mains du Suédois Axel Wenner-Gren. Dans le groupe Klöckner, il y a aussi une participation hollandaise substantielle.

D'importantes participations étrangères ont ainsi assuré au capital étranger une place importante dans la sidérurgie allemande. Une place plus importante encore a été assurée aux participations étrangères dans les charbonnages allemands.

Parmi les successeurs des Vereinigte Stahlwerke, il importe de relever plus spécialement le cas Thyssen.

Les Phoenix Werke de Duisbourg, dont la majorité des actions est entre les mains de la veuve de Thyssen, Madame Amélie Thyssen, viennent de fusionner de nouveau avec les Rheinische Röhrenwerke. Comme Madame Amélie Thyssen et sa fille, la comtesse Zichy, ont aussi d'importantes participations dans l'August Thyssen Hütte de Hamborn et la Niederrheinische Hütte à Duisbourg-Hochfeld, la question se pose si nous ne nous trouvons pas en face d'une étape en vue de la constitution d'une concentration d'un ordre de grandeur nouveau. Un accord d'intérêts vient d'être conclu entre l'August Thyssen Hütte et la Niederrheinische Hütte, L'August Thyssen Hütte vient en outre de prendre une participation importante dans la mine Erin Bergbau A.G. qui produit presque 2 millions de tonnes de coke.

Seul Krupp n'a pas encore de structure nouvelle et n'a pas procédé à la vente des actions que lui avait imposée la loi des Alliés.

Relevons aussi dans le cadre de cette politique de reconcentration le récent établissement en commun d'une usine de gros tubes par Mannesmann et Hoesch et l'aide financière de Mannesmann dans la construction d'un nouveau train-laminatoire aux usines de Hoesch.

Tel est l'aspect actuel des concentrations d'entreprises dans les six pays de la Communauté Schuman.

L'aspect général tel que je viens de le présenter dans le cadre de cette conférence, est forcément schématique et sommaire. Il ne peut donner des indications détaillées sur l'interdépendance et l'interpénétration des entreprises par toutes sortes de liens possibles, tels que possession d'actions commune par des personnes privées ou des banques ou simplement par des contrats d'association, tels que contrats de production, d'achat ou de vente. Même les assemblées générales des entreprises ne donnent pas toujours la composition réelle du capital-actions, puisque le capital y représenté est trop souvent adapté aux nécessités de vote d'une assemblée donnée.

Un grand secret se maintiendra toujours dans une matière aussi délicate.

Dans l'expansion considérable que les sidérurgies du monde entier prennent dans les conditions nouvelles des grands marchés continentaux, de vastes plans de modernisation et de rationalisation appellent dans tous les pays de grandes dépenses d'investissement. Si ces projets ne peuvent se réaliser que par des groupes techniques et financiers puissants, dans les conditions saines d'une économie de libre concurrence, la Haute Autorité du Plan Schuman a le devoir de veiller à l'observation des principes nouveaux du Traité et d'apporter, dans la liberté des entreprises, son appui à la coordination des efforts de progrès pour le bien commun des pays de la Communauté.

Production d'Acier brut et de Fer au Paquet

en 1.000 tonnes.

		Allemagne	Belgique	France	Sarre	Italie	Luxembourg	Pays-Bas	Communauté
<u>Production totale</u>	1952	15.806	5.098	10.867	2.823	3.535	3.002	685	41.816
	1953	15.420	4.553	9.997	2.682	3.500	2.658	866	39.676
	1954	17.435	4.994	10.626	2.805	4.175	2.828	929	43.792
	1955/10 mois	17.688	4.834	10.369	2.623	4.439	2.658	909	43.420
	1955/12 mois s/base de 10 mois	21.228	5.796	12.444	3.144	9.768	3.192	972	52.104
<u>Moyennes mensuelles</u>	1952	1.317	425	906	235	295	250	57	3.485
	1953	1.285	379	833	223	292	221	72	3.306
	1954	1.453	416	885	234	348	236	77	3.649
	1955/10 mois	1.769	483	1.037	262	444	266	81	4.342

Entreprises sidérurgiques de la Communauté
classées selon l'importance de leur production.

Nom	Production 1954	
	en %	en millions de tonnes
ARBED (Lux. + Sarre - Arbed Burbach)	5,43	2,4
Dortmund Hoerder Hütten Union	4,87	2,1
PHOENIX + Rheinische Röhrenwerke	4,40	1,9
Cockerill - Ougrée	4,11	1,8
Rheinhausen (ex Krupp)	3,54	1,6
USINOR	3,48	1,5
Klöckner	3,32	1,5
Hoesch	3,22	1,4
de Wendel	3,16	1,4
Lorraine-Escaut	3,13	1,4
Mannesmann	2,89	1,3
SIDELOR	2,87	1,3
Oberhausen (ex Gutehoffnungshütte-Haniel)	2,76	1,2
La Providence (Belgique + France)	2,55	1,1
ILVA	2,38	1,1
August Thyssen Hütte	2,20	1,0
Bochumer Verein	2,09	0,9
Völklingen	1,95	0,9
Hainaut-Sambre	1,88	0,8
HADIR	1,79	0,8
Neunkirchen	1,72	0,7
Ijmuiden (Hoogovens)	1,61	0,7
Ilsede - Peine	1,52	0,7
UCPMI	1,52	0,7
Dilling	1,28	0,6
La Chiers	1,25	0,6
Knutange	1,20	0,5
Maxhütte	1,12	0,5
Falck	1,00	0,4
SOLLAC	0,98	0,4
Châtillon-Commentry-Neuves Maisons	0,95	0,4
Clabecq	0,94	0,4
Fiat	0,93	0,4
Ruhrstahl (1)	0,89	0,4
Espérance-Longdoz	0,87	0,4

(1) sans Gusstahlfabrik Oberkassel